



# *Compte-rendu*

*Comité Syndical du 07-03-2022 - 17h30*

**L'An Deux Mille Vingt Deux, le 7 Mars**, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » - PANZOULT, sous la présidence de Monsieur MASSARD Philippe.

Il est à noter que la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire a rétabli, jusqu'au 31 juillet 2022, les règles dérogatoires en matière de fonctionnement des organes délibérants des collectivités locales et de leurs groupements qui avaient pris fin au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

- Le Comité Syndical délibère valablement lorsque le tiers de ses membres est présent.
- Un membre du Comité Syndical peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de convocation du Comité : 21/02/2022

Etaient présents : (cf liste jointe)

Membres en exercice : 77

Membres présents : 59

Membres votants : 59 et 2 procurations

Secrétaire de séance : M. POUJAUD Daniel (*Ports sur Vienne*)

---

M.MASSARD rappelle le malheur qui a frappé le SMICTOM avec le décès d'Isabelle PACHET-CHEVALLIER en décembre, secrétaire, le recrutement va être difficile et dans l'immédiat, le personnel actuel se mobilise pour effectuer le travail. Une procédure de recrutement a été engagée avec le centre de gestion. L'annonce est parue la semaine dernière.

Pour information, la réunion est enregistrée pour les besoins du compte-rendu ; il est important que chacun se présente avant chaque intervention.

## **1. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 06/12/2021**

Cf. : Compte rendu adressé par courriel le 15/12/2021 aux délégués titulaires, aux délégués suppléants, aux Maires, et aux Présidents de C.C.

.→ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

## **2. Délibération 2022.01 : Débat d'orientations budgétaires : Exercice 2022**

Cf. le rapport d'orientations budgétaires envoyé à tous les délégués présenté et commenté lors de la séance.

M.MASSARD rappelle les dispositions de la Loi NOTRe notamment sur les ECPI de plus de 10 000 habitants. Les membres du Comité syndical doivent délibérer sur les orientations budgétaires lors d'un DOB (Débat d'Orientations Budgétaires). Lors de ce débat, le rapport est présenté aux membres. Ce débat doit être effectuée dans les 2 mois précédant le vote du budget, ce qui permet aussi de rappeler les éléments de notre syndicat.

M.MASSARD commence la présentation du rapport en précisant qu'il y a les chiffres de l'année passée et les prévisions de cette année.

### **Diapo 4 : Tonnages collectés / traités et hypothèses 2022**

Tonnages collectés :

M. MASSARD commente le graphique, les évolutions des différents déchets collectés et précise que l'année 2020 ne doit pas être prise en référence, en raison de la pandémie.

## **Diapo 5 : Tonnages collectés en déchèteries et hypothèses 2022**

M. MASSARD explique le graphique présenté avec les différents tonnages collectés dans les déchèteries. Certains déchets sont liés aux conditions météorologiques tels que les déchets verts. Les cartons sont de plus en plus nombreux dus au e-commerce. Ces grands cartons posent des problèmes lors de la collecte en porte à porte notamment et surtout les cartons des gros producteurs professionnels.

## **Diapo 6 à 10 : Dépenses d'exploitation**

M.JARRY expose les dépenses de fonctionnement.

Il fait un point sur le Compte Administratif 2021 avec un résultat de -153.523€. Pour rappel lors du vote du budget en mars 2021, il était prévu un déficit de 693 131€. Nous avons réussi à bien l'atténuer.

Pour rappel au 1<sup>er</sup>/01/2021, nous avons un fonds de roulement de 2 515 270€. Si nous retirons le déficit effectif, le fonds de roulement est de 2 361 746€ au 31/12/2021. Cette diapo sera à rajouter pour le ROB 2023.

M.JARRY commente les diapos.

Au Chapitre 60, apparaît l'achat des sacs de pré-collecte, à destination des PR et habitats collectifs pour une distribution fin 2022, (suite à l'extension des consignes de tri) avec 17 000€ de plus. Pour les autres comptes, c'est le report de ce qui avait été prévu en 2021.

**Chapitre 61**, proposition de 135 600€ avec prise en compte de la campagne CARADEME et la matrice des coûts ADEME. M.JARRY annonce que le SMICTOM bénéficiera d'une subvention en recettes. De plus, une dépense supplémentaire apparaît avec 20 000 €, prévue pour le Plan de Prévention.

**Sur le chapitre 62**, changement avec l'adhésion à Touraine Propre qui aurait lieu en milieu d'année.

M. MASSARD explique que le SMICTOM a toujours refusé d'y rentrer car il n'y avait pas vraiment d'intérêt. De plus, il y a un coût par habitant. Cependant depuis un an, la situation change au niveau du département. Il y a des réunions à la préfecture avec les Communautés de communes, les syndicats de collecte et de traitement, et le Vice-Président de la Région pour trouver une solution concernant le traitement des déchets sur l'ensemble du département.

Il est souhaitable qu'il y ait un unique interlocuteur pour les futures discussions, que ce syndicat parle d'une seule voix pour représenter les communautés de communes adhérentes et le SMICTOM.

. Il est important que nous soyons autour de la table des négociations.

Dans le projet global évoqué lors des réunions citées plus haut, il y a deux pôles, un pour la région tourangelle et un autre pour notre secteur.

La somme inscrite n'est pas la cotisation annuelle totale car le processus d'adhésion est long.

Nous sommes les seuls à ne pas être adhérents et l'intérêt de cette adhésion est aussi bien pour notre syndicat que pour le département. Il faut être unis au sein du département.

Mme BROTIER (Courcoué): Est-ce que cette cotisation est annuelle ? Sera-t-elle évolutive à la hausse ?

M. MASSARD : Ce syndicat n'a pas de grosses dépenses. Donc il n'a pas de recettes vraiment nécessaires. Il joue un rôle de représentation et d'étude.

M. FORGEON (Noyant de Touraine): Avant d'adhérer il faudrait savoir les actions de ce syndicat et son rôle.

M. MASSARD : C'est un point qui sera abordé au prochain comité. Et il est de notre intérêt d'y adhérer pour trouver la solution pour éliminer nos 17000 tonnes d'OmR

**Sur le chapitre 65**, M. JARRY reprend la parole. Il précise que la hausse de 671 000€ est due aux révisions des prix des marchés, de la hausse de la TGAP et du coût des extensions des consignes de tri.

Si nous regardons les tableaux (diapo 7,8 et 9) qui représentent les hausses des marchés au 1<sup>er</sup>/01/2022, nous pouvons constater pour la collecte en porte à porte (PAP), une évolution des prévisions globales de 9.7% entre 2021 et 2022, de même pour la collecte en point d'apport volontaire (PAV), cette évolution est de 30%. Il est à rappeler que pour la collecte en PAV, la campagne de lavage se fera sur 2022/2023 soit sur 2 ans au lieu de 2022 uniquement. De plus, il faut rajouter la collecte des PAV dédiés au carton (inexistante à ce jour). Pour le centre de tri, l'évolution sera de 5.6%

Pour les déchèteries, aussi bien l'exploitation bas et haut de quai augmente ainsi que les coûts de valorisation des différents déchets (gravats, déchets verts, bois, enfouissement du tout-venant). Les indices divers augmentent depuis 2021 surtout liés au coût de l'énergie. La TGAP sur le tout-venant sera de 40€/t en 2022. Cette hausse représente 3,9% d'augmentation dans la contribution des déchèteries. En 2023, ce sera 51€. De plus, le tout-venant a augmenté en tonnage.

M. GENNETEAU (L'ILE BOUCHARD) se demande d'où vient la hausse de 30% pour la collecte des PAV et concernant le lavage des bacs des points de regroupement, tout n'a pas été réalisé notamment sur sa commune.

M. JARRY précise que le lavage des conteneurs prévu sur un an sera réalisé en fait sur 2022 et 2023 Mme PICARD informe que seulement 75% des bacs des points de regroupement ont été lavés en 2021.

M. HOUBRON (VILLAINES LES ROCHERS) remarque la même chose.

M. MASSARD mentionne que l'entreprise réalisant la prestation ne l'a pas faite en entier et il demande aux élus de nous prévenir quand cela n'est pas réalisé.

M. JARRY précise également que cette hausse englobe une prestation complémentaire sur la collecte des cartons en apport volontaire, d'où les 30%

Mme DE JONCKEERE informe qu'un essai sera fait avec des colonnes « dédiées aux cartons » dans certaines zones pour supprimer ces derniers de la collecte en porte à porte.

**M. JARRY** alerte aussi les élus sur le fait qu'il y aura une autre révision des prix prévue dans les marchés au 1<sup>er</sup>/07/2022 et avec le coût des carburants à la hausse, on peut se demander quelle révision on aura en juillet, pour les marchés qui ont l'indice des carburants dans la formule de révision des prix. Mme BROTIER (COURCOUE) demande s'il est possible d'envisager la collecte tous les quinze jours et non plus une fois par semaine. Il y a certainement des économies à faire.

M. MASSARD ce sera à envisager à un moment donné et il faudra l'expliquer clairement aux habitants.

M. MARECHAUX (CHAVEIGNES) : la situation est compliquée. La réactivité doit être plus rapide et sur plusieurs années.

M. MASSARD : nous avons des marchés à respecter et cela doit être fait de façon pertinente. Nous avons encore 3 ans avec le marché actuel. Sur le prochain marché de collecte, nous pourrions l'envisager.

M. GENNETEAU (L'ILE BOUCHARD) propose de changer le calcul des indices dans les prochains marchés pour que cela ne nous impacte pas comme aujourd'hui et qu'il y ait une modularité dans la collecte surtout quand des situations extrêmes arrivent

M. MASSARD rappelle que cette évolution des prix est exceptionnelle et il faudra l'envisager dans les prochains contrats.

M. POUJAUD (PORTS SUR VIENNE) demande comment est réalisé le contrat de collecte.

Mme DE JONCKEERE rappelle qu'il y a une part forfaitaire fixe (passage au moins une fois par semaine) et une part variable liée aux tonnages collectés. Le marché est défini avec des fréquences définies, avec un périmètre fixe et du matériel et personnel adaptés au contrat...

Si nous devons passer à une collecte tous les 15 jours, un avenant au contrat serait nécessaire car nous modifions les conditions d'exécution du marché. Si passage à 1 fois tous les quinze jours, il faut réorganiser les points de regroupement ou changer de système, il faudra mener une réflexion plus poussée.

M. BEL (LA ROCHE CLERMAULT) : quel est l'impact si baisse du tonnage ? la baisse peut-être une incitation supplémentaire.

M. GARAND (LANGEAIS) : Il faut peut-être s'engager sur de plus longs contrats.

M. MASSARD : Nous sommes déjà engagés, c'est un contrat de collecte qui a débuté en 2019 avec Urbaser et qui finit en 2024 (contrat de collecte). Nous sommes sur les orientations budgétaires, ce sujet sera abordé plus tard.

Mme DE JONCKEERE : on commencera à travailler dès l'année prochaine, sur le futur cahier des charges, pour revoir les formules de révisions, les indices, le nombre de passages demandé, etc.

Mme DEGRAVE : rappelle que les ECT qui débiteront en 2023, impacteront la collecte des OMr.

M. MARECHAUX : il faut trouver des solutions ensemble pour limiter ces hausses dans cette situation compliquée.

Mme DEGRAVE : C'est ce que nous recherchons, mais la situation est inquiétante.

### **Diapo 8 : Dépenses d'exploitation**

#### **Déchèteries**

Révisions des prix du contrat en cours : +2,5 % pour l'accueil des usagers et + 3% pour le transport et 2% pour les déchets verts.

Augmentation de la TGAP sur l'enfouissement du Tout-venant (3,9% dans la contribution)

### **Diapo 9 : Dépenses d'exploitation**

#### **Traitement des OmR à l'UVE**

La révision des prix est applicable au 1<sup>er</sup>/01/2022. L'évolution globale sera de 6,67% (6,30% sur la part forfaitaire, 10,80% sur la part proportionnelle et la TGAP passe de 17€ HT la tonne à 18€ HT la tonne). Ce marché a débuté le 1<sup>er</sup> /04/2020.

### **Diapo10 : Dépenses d'exploitation**

**Chapitre 64 Dépenses du personnel** : M. JARRY mentionne que les dépenses sont stables pour l'année 2022 (environ 400 000€).

### **Diapo11 : chapitre 64 Dépenses du personnel**

L'effectif actuel est de 6,7 ETP à la suite du décès d'un agent fin décembre.

Prévision de 7,7 ETP en 2022. Le recrutement est en cours.

### **Chapitre 6589 : campagne de communication :**

Prévision : 110 000€, campagne concernant essentiellement l'ECT.

M.MASSARD informe qu'avec le changement des consignes en janvier 2023, il faut expliquer aux usagers ces changements notamment pour les points de regroupement où nous demanderons aux habitants de mettre en vrac dans les bacs à couvercle jaune.

Les sacs pour les points de regroupement, et la distribution de ces derniers ne sont pas inclus dans ce chapitre.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement se monte à 10 744 700 €

### **Diapo 12 : Tonnages extérieurs et hypothèse 2022**

M.JARRY précise que pour l'UVE, les apports tiers d'INOVA devraient augmenter pour 2022 car les refus du centre de tri devraient baisser, laissant plus de place dans le four pour ces apports.

Pour la vapeur, très bonne année 2021 (6 825T). Par conséquent, on inscrit 6 000T pour 2022.

Pour le centre de tri, fin des apports du SMIPE en novembre 2021.

### **Diapo 13-14-15 : Recettes d'exploitation**

M.JARRY expose les différentes recettes d'exploitation.

Vente de chaleur à l'hôpital : prévisions 230 000 € en 2022.

Les recettes matériaux en 2021 sont en nette hausse. La prévision en 2021 était de 360000 € et nous avons eu un réalisé de 733 000 €. La prévision de 2022 est de 592 000 €. Ce montant est élevé tout en ne reprenant pas le réalisé de 2021.

Pour CARADEME, une demande de subvention auprès de l'ADEME a été réalisée. (42 000 €).

Il est prévu en recettes 8 805 391 € avec une augmentation importante au compte 7580 (contributions des communes de 5 865 791 €).

Sur le graphique (reprend le tableau précédent), on constate la hausse importante de la reprise des matériaux.

### **Diapo 16 : Recettes d'exploitation – Contributions des collectivités**

M.JARRY détaille le tableau.

Contributions à l'habitant : modulée selon le coefficient correspondant à la fréquence de collecte en OMr

On constate une augmentation de la population qui passe de 75 455 habitants (1/01/2021) à 75 488 habitants au 1/01/2022 (+0,04%).

Le total des recettes relatives aux contributions des collectivités s'élèverait à 8 805 391 €.

M.JARRY rappelle que le coût réel est appliqué pour le calcul de la contribution sur les déchèteries.

### **Diapo 17 : Simulations d'augmentation des contributions par habitants**

M.JARRY note, pour mémoire, qu'il y a un excédent reporté de 2 215 641,26 €

Le coût 2021 à l'habitant était de 66,71€ HT en fréquence 1.

Si nous souhaitons équilibrer le budget, il faut faire une augmentation de 25% qui permettrait de garder l'excédent.

Le bureau propose une augmentation de 12% soit + 8€ de plus que l'année dernière ou 0,66 € /mois /habitant pour la fréquence de collecte 1 fois/semaine.

M.MASSARD : l'an passé, nous n'avons pas été assez réaliste avec les 4,5%. Nous aurions dû faire une augmentation plus importante ce qui aurait limité le déficit actuel.

Nous ne pouvons plus prendre dans les réserves, car il y a le plan déchèteries que nous ne pouvons plus reporter. Il faudra aussi envisager d'emprunter pour ces projets. Et pour emprunter dans de bonnes conditions, notre capacité d'auto-financement doit être la plus élevée possible.

Les emprunts pour la plupart arrivent à terme.

Un conseil a été pris auprès de M. COURAUD (Conseiller aux Décideurs Locaux).

Etant donné que nous ne maîtrisons pas les différentes hausses actuelles (carburants, TGAP, hausse des indices des différents contrats), il est nécessaire d'augmenter nos recettes pour que le Smictom puisse fonctionner correctement dans les meilleures conditions ;

Augmenter de 12% est le minimum pour l'année 2022 pour fonctionner correctement.

Mme CALLOCH (BRASLOU) : y a-t-il un avantage à être en régie ou en prestation privée comme actuellement ?

Mme De JONCKEERE : C'est un choix politique. Les coûts de collecte peuvent être supérieurs en régie par rapport au privé.

De plus, en régie il est plus difficile de gérer le personnel, le matériel de collecte, etc.

M.MASSARD : c'est plus efficace et il y a moins de soucis de passer par un prestataire, c'est lui qui gère ces problèmes. Nous payons la société pour un service rendu.

M. GENETEAU (ILE BOUCHARD) l'augmentation est justifiée mais il faut sécuriser les évolutions de notre budget. Il faut éviter que ce soit un service prohibitif.

Il faut voir sur les différents postes où nous pouvons agir pour les années futures.

Peut-être travailler avec d'autres personnes pour voir où nous pouvons agir sur les prochains marchés (modification des collectes, travail sur les fermentescibles en 2023, extension des consignes des emballages).

### **Diapo 18 : Contributions habitants -Répartition par Communauté de Communes**

Evolution selon les CC

M.JARRY. : tarif à l'habitant selon le nombre de passages :

Fréquence 1 : 74,72€ (+8 euros par rapport à 2021)

Fréquence 2 : 89,66 €

Fréquence 3 : 97,14€

Fréquence 4 : 104,61€

Fréquence 5 : 112,08€ (hôpitaux)

Soit un montant des contributions habitants 2022 : 5 865 791€

### **Diapo 19 : Contributions des déchèteries**

M.JARRY fait part d'un montant réalisé de 2 527 419 € en 2021 (supérieur aux prévisions, lié à l'augmentation des tonnages) et prévisions de 2 923 347 € en 2022 (équipements ou travaux à effectuer)

Les montants sont différents selon les déchèteries, cela dépend des emprunts et des travaux à effectuer.

Il ne faut pas aussi oublier l'augmentation de la TGAP.

### **Diapo 20 : Cumul des contributions – Prévisions 2022**

Evolution coût à l'habitant de 13,2%

### **Diapo 21 et 22 : La dette et représentation graphique.**

M.JARRY précise le montant des emprunts restant (700 000€).

L'endettement diminue fortement.

2027 : fin des emprunts actuels.

### **Diapo 23 : Plan pluriannuel d'investissement**

M.JARRY expose les différents investissements notamment les projets déchèteries, le projet de reconversion du centre de tri, l'installation de conteneurs à cartons...

M.MASSARD précise que pour le projet des déchèteries les travaux devraient débuter dès la fin de l'année prochaine.

**Reconversion du centre de tri** : le centre de tri n'est pas adapté pour les nouvelles consignes de tri. Et comme le centre de tri interdépartemental ne sera pas opérationnel en 2023, dans l'attente il faut adapter le nôtre.

**UVE** : notre usine reste en activité au moins jusqu'en 2025 avec des travaux en 2023 (220 500€). En 2025, il faudra voir si nous prolongeons l'usine ou si nous la fermons (coût de 315 000€ en 2025 pour la déconstruire).

Il faudra prendre une décision en 2024, car il y aura un vide de four avec le retrait du SMICTOM des 3 communes de TOVAL. D'autres communes seront intéressées car avec l'augmentation du coût de l'enfouissement, l'incinération devrait coûter moins cher

**Après en avoir délibéré**, le Comité Syndical, prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 17/03/2022  
publiée ou notifiée le 17/03/2022*

### **3. Délibération 2022.002 : Nouveau contrat tripartite pour la reprise des papiers avec la Sté NORSKE SKOG et la Sté SUEZ RV AU 01/01/2022**

S. DE JONCKEERE présente ce point :

Le SMICTOM du Chinonais dispose actuellement d'un contrat tripartite avec Norske Skog (repreneur) et Suez RV (exploitant du centre de tri) pour la reprise des papiers issus du centre de tri. Ce contrat a pris effet le 01/01/2018 pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 30/12/2020) renouvelable 2 fois 1 an, soit au maximum jusqu'au 31/12/2022.

Dans le cadre du projet de la SPL Tri Val de Loir(e) et de la valorisation des matériaux issus du futur centre de tri, le Président de la SPL a rencontré Norske Skog quant aux conditions de reprises des papiers qui pourraient être proposées.

Norske Skog s'est montré intéressé par un futur partenariat avec Tri Val de Loir(e), et les cours du papier ayant sensiblement remonté au cours de l'année 2021, le retour à des conditions plus favorables leur permet de nous proposer, ainsi qu'aux autres collectivités de la SPL, un renouvellement anticipé de notre contrat.

Cela nous permet donc de bénéficier de conditions plus favorables, sans attendre l'échéance du contrat en cours.

Les conditions proposées pour ce nouveau contrat sont les suivantes :

- Prix de reprise :
  - Augmentation du prix plancher à 80 € / t (contre 50 € / t actuellement)
  - Formule toujours basée sur la mercuriale Prix de Marché Collecte Sélective (PMCS) : Prix = 80 + (PMCS - 80) x 0,8 (formule actuelle : 50 + (PMCS - 50) \* 0.7)
  - Soit un prix de reprise de 104€/t base décembre 2021 (100€/t au mois de novembre) (prix de reprise du contrat actuel : 92 € / t en décembre 2021 – 88,50 € / t en novembre 2021)
- Durée
  - Démarrage du contrat au 01/01/2022
  - Durée 2 ans pour amener jusqu'au 31/12/2023 soit le démarrage envisagé du nouveau centre de tri
  - Tranche conditionnelle d'un an supplémentaire (31/12/2024) pour faire la jonction avec le démarrage en cas de retard.

Les autres conditions du contrat sont inchangées.

**Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide**

- D'accepter les nouvelles conditions financières de reprise présentées ci-dessus à compter du 01/01/2022 pour une durée de 2 ans renouvelable 1 an ;
- D'autoriser le Président à signer le nouveau contrat et toutes les pièces nécessaires à son exécution

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 17/03/2022  
publiée ou notifiée le 17/03/2022*

#### **4. Extension des consignes de tri (ECT) : réponse à l'appel à projets de CITEO**

S. DE JONCKEERE fait un point sur ce qui a été transmis à Citéo. Les documents présentés ont été envoyés à l'ensemble des délégués.

La réponse à l'appel à projets a été déposée pour le 25/02/2022 avec 2 réponses : une pour le passage en extension des consignes de tri et l'autre sur le centre de tri de Chinon comme solution transitoire pour pouvoir obtenir l'aide évoquée précédemment.

La question des sacs de pré-collecte a été précisée.

En effet, si nous souhaitons que le nombre de bacs soit suffisant sur ces points, il faudra équiper les foyers des habitats collectifs et des points de regroupement en sac de pré-collecte afin que les emballages à recycler soient déposés en vrac. Il faut optimiser le remplissage des bacs avant de penser à en rajouter.

15000 sacs de pré-collecte seront distribués par La Poste sur le fichier d'adresses précises lié à la base de données des bacs. C'est la solution la moins onéreuse trouvée (2€25 par sacs)

Un test est effectué sur 3 communes (La Chapelle aux Naux, Lémeré et Jaulnay) du territoire pour voir l'efficacité et la perspicacité de ce projet.

Mme DE JONCKEERE rappelle qu'en 1999, les emballages à recycler devaient être mis en vrac mais que cette pratique s'est perdue au fil du temps.

Pour les cartons et les emballages en général, les tonnages sont en forte augmentation ce qui pose des problèmes dans l'organisation de la collecte et sur l'organisation au centre de tri (accident sur l'aire de réception d'un agent de SUEZ-RV).

Une opération « test » de mise en place de conteneurs à cartons sur des secteurs ciblés (en apport volontaire) sera effectuée en 2022, afin de dégager de la collecte les grands cartons.

Des gros producteurs de gros cartons (supérettes par exemple) ont déjà été contactés pour les orienter vers des repreneurs privés

Le dossier a été déposé avec les adaptations pour le centre de tri.



Le 30 mars, l'appel d'offre pour l'exploitation du centre de tri sera présenté au Comité Syndical et fait suite au refus de l'avenant par la préfecture.

La durée de ce marché doit être la plus courte possible pour faire la jonction avec le nouveau centre de tri.

Un point a changé sur la reprise des plastiques depuis la présentation de décembre. Valorplast devait reprendre le mix plastique. Le cahier des charges sera modifié par le ministère pour que CITEO ait la main sur ce flux de façon exclusive. Les conditions de reprise ne sont pas encore connues. Cependant le prix ira à la baisse pour la période transitoire dû notamment à un sur tri de ce mix (transport et sur tri). La reprise de ce mix est actuellement à 33€ la tonne alors que le coût de reprise d'une tonne de flaconnage plastique PET clair était à plus de 500€ en décembre 2021.

Un retour sera fait avant l'été.

Le risque de refus de nos dossiers est assez faible car CITEO souhaite qu'un maximum de collectivités commence dès 2023 ce passage aux extensions des consignes de tri.

M. MASSARD rappelle que ce n'est pas la faute du SMICTOM si le centre de tri interdépartemental ouvre ses portes avec un an de retard. Cela nous occasionne des coûts supplémentaires surtout que CITEO n'a pas été très compréhensif sur notre problématique.

M. GENNETEAU (L'ILE BOUCHARD) : Cela veut dire que nous aurons moins que les 278 000€ ?

Mme DE JONCKEERE répond qu'il n'y a pas de changement depuis décembre, seuls les 35 000€ seront pris en compte.

La grande inconnue se porte sur le nouveau barème de CITEO. Il faudrait un barème évolutif sur les 6 ans d'agrément car nos prix ne sont pas fixes.

Pour les collectivités qui ne feraient pas l'extension au 1<sup>er</sup>/01/2023, il y a un risque pour qu'elles n'obtiennent plus de soutien. Les soutiens CITEO représentent 800 000€ dans notre budget.

Le sujet sera évoqué tout au long de l'année

## **5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : présentation des principes d'élaboration**

Divers documents ont été joints et envoyés avec la note de synthèse aux délégués.

M.MASSARD rappelle que la loi oblige l'élaboration de ce plan au sein des collectivités telles que la nôtre.

Mme DE JONCKEERE précise qu'une somme est inscrite au budget pour ce projet de programme. Elle explique les différents documents transmis, notamment la définition, le contenu et les objectifs définis de ce plan (ex : réduction de 15% des déchets ménagers par rapport 2020, 50% le gaspillage alimentaire pour 2030). Le plan est obligatoire depuis 2012. Le décret d'application date de 2015.

Le plan doit être élaboré par la collectivité ayant la compétence collecte sur le territoire c'est-à-dire le SMICTOM.et il s'applique pour l'ensemble des collectivités adhérentes.

Ce plan obéit à des règles méthodologiques et des éléments obligatoires doivent être présents dans ce plan.

Il est important de retenir les clés du succès (P8 de la présentation) avec un portage politique fort, tous les délégués doivent se sentir concernés. Il faut atteindre les objectifs que nous aurons fixés. Une commission de suivi doit être mise en place avec une composition assez large (élus, mais aussi opérateurs, associations etc.).

La commission est obligatoire pour élaborer ce plan. Les grandes étapes sont assez classiques ; diagnostic, état des lieux, plan d'action, mise en œuvre et suivi.

Mme DE JONCKEERE rappelle que n'étant pas dans les premiers dans l'élaboration d'un tel plan, il y a beaucoup de retour d'expérience ce qui permettra de savoir comment composer au mieux cette commission.

Il y a des phases de suivi et une phase de bilans de ce plan sur les actions menées. Ce suivi doit être rigoureux. Limiter les déchets devient un enjeu économique comme nous avons pu le voir sur le rapport d'orientations budgétaires. C'est un engagement et une application forte.

Il y a une consultation du public avant son adoption. Il devra être diffusé sur nos moyens de communication. Ce plan doit être adopté par notre comité syndical mais aussi par nos communautés de communes adhérentes et transmis à la préfecture (services de la DREAL) et à l'ADEME.

Il est adopté pour 6 ans et peut être révisé au cours de ces 6 ans. Il y a des bilans annuels à transmettre. Le fait d'avoir ce programme nous permettra d'avoir des subventions surtout par l'ADEME.

La CCTVI a aussi la compétence pour ses autres communes non adhérentes au SMICTOM. Les services de TVI et du SMICTOM se sont déjà rencontrés à ce sujet. Une présentation au sein de leur conseil communautaire sera faite prochainement. L'idée serait que nos deux collectivités se joignent pour recruter le même bureau d'études pour effectuer un diagnostic commun pour avoir une cohérence et optimiser les coûts.

M. BEL (LA ROCHE CLERMAULT) souligne qu'il est très bien que le SMICTOM s'engage et il faudrait avoir une attitude de propositions assez rapides et que l'élu référent soit pressenti assez rapidement. Il serait bien que cela commence au plus vite. Est-ce que nous pourrions avoir des éléments de calendrier ? Il faut que les 4 Communautés de communes soient bien intégrées de façon égale.

M. MASSARD précise qu'avec la CCTVI, cela concerne la partie non adhérente du SMICTOM. Aujourd'hui, nous vous montrons les principes d'élaboration. Avant tout, il y a le budget à voter. Nous ne pouvons pas encore caler ce calendrier.

Mme DE JONCKEERE rappelle que le recrutement du nouveau rédacteur pour remplacer Isabelle PACHET-CHEVALLIER conditionnera nos capacités d'avancement, car l'ensemble du service doit pallier son absence et cela demande plus de temps. Les sujets ne pourront pas avancer à la vitesse souhaitée tant que nous serons en manque d'effectif.

## 6. Questions et Informations diverses

- **6.1 Arrêté de décision du Président : Arrêté de décision du 13/01/2022, pour information au Comité Syndical (virement de crédit)**

M. MASSARD communique une décision pour régulariser les provisions pour les créances douteuses, par un virement de crédit. Au chapitre 022 -dépenses imprévues- retrait de 1 700€ pour virer cette somme à l'article 6817 « dotation et provision pour dépréciation des actifs circulants » +1700 €.

- **6.2 Recrutement d'un(e) Responsable Administratif(ve) : passation d'une convention avec le Centre de Gestion**

M.MASSARD indique qu'à la suite du décès de notre Responsable Administrative, nous avons passé une convention de recrutement avec le centre de gestion. Mais nous ne sommes pas dans une bonne période car beaucoup de collectivités ont dû mal à trouver du personnel.

- **6.3 Projet déchèteries : point d'avancement**

Mme DEGRAVE indique que la Sté ELCIMAÏ a obtenu le marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et travaille depuis plusieurs mois déjà avec nous. Le groupe de travail se réunit régulièrement notamment avec ELCIMAÏ depuis l'obtention du marché et a effectué plusieurs visites de sites. Nous avons un début de programmation proposé par l'AMO. Nous travaillons sur l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre qui devrait être lancée en juin.

Un comité syndical sera prévu en mai pour délibérer sur le programme, le cahier des charges et à autoriser le président à lancer la procédure d'appel d'offre pour la consultation du maître d'œuvre. Le résultat serait pour septembre.

Un phasage de travaux est prévu avec 3 déchèteries à réaliser à chaque phase sur des Communautés de communes différentes pour une meilleure répartition. Le début des travaux se ferait à partir de janvier 2024 voire dernier trimestre 2023. Il faut compter 10 mois de travaux pour réaliser 3 déchèteries. A la fin de notre mandat, toutes les déchèteries devraient être opérationnelles. L'enveloppe financière globale est de 8 000 000€ à ce jour.

Sur les gros sites, il y aura du réemploi. D'où un travail qui sera mené avec les associations locales concernées pour trouver des débouchés.

Les premières visites auprès des Communautés de communes débutent pour présenter le projet, le planning, faire un point d'étapes.

Mme DE JONCKEERE précise qu'il y a une phase d'études géologiques et topographiques en cours. Le délai peut paraître long mais le délai d'instruction des permis de construire et les dossiers d'Installation Classée peut être plus court que prévu, comme cela a été le cas pour la déchèterie de Sorigny.

M.MASSARD va demander aux présidents des Communautés de Communes concernées de nous aider à réduire les temps d'instructions des dossiers des déchèteries. Mme DE JONCKEERE joindra la présentation du diagnostic pour avoir les éléments de travail.

M. DESBLACHES (AVOINE) demande si lors des travaux de Savigny, la déchèterie sera fermée ?

M. MASSARD confirme que certaines déchèteries seront fermées mais les autres du secteur seront accessibles.

M.BOURCH'IS demande si celle de l'ILE BOUCHARD, reste au même endroit.

Mme DEJONCKEERE informe que la Communauté de communes recherche un autre terrain que celui prévu initialement. Cependant si rien ne bouge, la déchèterie restera là où elle est et sera modernisée à la hauteur des possibilités existantes.

M. MASSARD espère que la Communauté de communes trouvera une solution.

#### • **6.4 Centre de tri \_ Tri Val de Loir(e) : point d'avancement**

M.JARRY nous informe que la dernière réunion a eu lieu le 1<sup>er</sup>/02/2022. Un nouveau syndicat, le Syndicat Mixte du Val de Loir (Le Lude /Château du loir) va rejoindre la SPL. C'est un apport de 32 000 habitants. La SPL a une réserve de 6,6% de sa capacité totale de tri. Les 2 000T que ce syndicat apportera vont permettre de mieux amortir les frais fixes. Cela permettra de réduire de 4€ la tonne entrante. Le terrain est acheté. Le déroulement du projet est bien en phase avec le planning. L'instruction du permis de construire est en cours. La consultation était du 7/02 au 7/03/2022. Le chantier est bien en préparation notamment les branchements électriques avec ENEDIS, la communication avec Orange, l'eau avec VEOLIA et l'ouverture de la voirie avec la SET. Un premier avenant a été signé avec COVED, concernant l'adaptabilité des bâtiments de stockage en prévision d'une éventuelle extension, les espaces verts en réserve foncière et une étude pour l'infiltration des sols. Cela génère un surcoût de 19 000€. Cependant, la SPL n'a pas acheté la superficie de terrain prévue initialement ce qui fait une économie de 200 000€.

Le coût à la tonne (prévision : 47 000 tonnes de déchets entrant avec un taux de refus de 25%) serait de 290€ la tonne au lieu de 302€ et si le taux de refus passait à 20%, nous ferions une économie de 12€ par tonne.

M. MASSARD précise que les coûts sont plus élevés que les coûts annoncés au début du projet.

M.JARRY remercie les services pour leur implication et leur travail pour préparer ce comité.

#### • **6.4 Date des prochaines réunions**

- Bureau : lundi 21.03.2022 à 17H30 – Ancienne école de Rochelude - 15 rue des Fontenils à CHINON
- Comité Syndical : mercredi 30.03.2022 à 17H30 – « Le Cube » PANZOULT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

Le secrétaire de séance,  
D. POUJAUD

Le Président,  
P. MASSARD

#### **TABLE RÉCAPITULATIVE des délibérations de la séance du 07 mars 2022**

<b>DATE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	
07/03/2022	DE-2022_001	Débat d'orientations budgétaires 2022- Rapport joint	
07/03/2022	DE-2022_002	contrat tripartite pour la reprise des journaux magazines au 01/01/2022	

**LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 07/03/2022- 17H30**

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C Chinon, Vienne et Loire)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme MANGIN Ghislaine
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DESBLACHES Yves
AVON LES ROCHES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
AZAY LE RIDEAU (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. MAERTENS José
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. LECUREUIL Vincent
BRASLOU (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme CALLOC'H Marlène
BRAYE SOUS FAYE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
BREHEMONT (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
BRIZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BOURC'HIS Philippe
CANDES ST-MARTIN (C.C Chinon, Vienne et Loire)	M. RAVENEAU Joël
CHAMPIGNY Sur VEUDE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. SAVATON Thierry
LA CHAPELLE AUX NAUX (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. MARECHAUX Pascal
CHEILLE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BARREAU Fabien
CHEZELLES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. LAMBRON Jean-Jacques
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. CHEMINOT Jean-Michel
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GACHET Marylène
CINAIS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RAINON Delphine
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. JARRY Patrick
COURCOUE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme BROTIER Marie Rose
COUZIERES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme ROUSSEL Emilie
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. FOUSSARD Guy
CRISSAY SUR MANSE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. VOISIN Bruno
FAYE LA VINEUSE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. LAHAYE Frédéric
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. COLIN Romuald
L'ILE BOUCHARD (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GENNETEAU Jean Marie
JAULNAY (C.C Touraine Val de Vienne)	M. MERE Christian
LANGAIS (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. GARAND Nicolas
LEMERE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Mme POUJET Claudine
LIGRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MAILLE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. MOREAU Lilian
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MAILLARD Jean-Luc
MARCILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. AMIRAULT Gérard
MARIGNY MARMANDE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. ANDRAULT Dominique
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. DOUTRE Enrique
NEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
NOUATRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. AUTAN-FERNANDES Carlos
NOYANT DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. FORGEON Michel
PANZOULT (C.C Touraine Val de Vienne)	M. RIPAUD-CADIOU Julia
PARCAY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BASSET-CHERCOT François
PONT DE RUAN (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BONNEAU Régis
PORTS SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. POUJAUD Daniel
POUZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	M DELATTRE Arnaud
PUSSIGNY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
RAZINES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RICHELIEU (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'AZAY LE RIDEAU)	M. PANTIGNY Jean Jacques
RILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. RAINEAU Laurent
RIVARENNES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Mme LEMESLE Anne Marie
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
LA ROCHE-CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. BEL François
SACHE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme DEGRAVE Catherine

M. THOMAS Claude

M. VAN DE WIELE Bruno

M. JOUANNEAU Roger

STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
ST-EPAIN (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme LATOUCHE Karine
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GIROUARD Morgan
STE MAURE DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme BOISQUILLON Christine
SAVIGNY EN VERON (Chinon, Vienne et Loire)	M. MUREAU Bernard
SAZILLY (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BENOIST Patrick
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
TAVANT (C.C Touraine Val de Vienne)	M. TRAVAILLARD Yves
THENEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	M. MOREAU Yves <i>procuration donnée à Mme DEGRAVE Catherine (St Benoit la Forêt)</i>
THILOUZE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LA TOUR ST GELIN (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme BECEL Ghislaine
TROGUES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
VALLERES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. DOUCHET Didier <i>procuration donnée à M. MASSARD Philippe (La Chapelle Aux Naux)</i>
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C Touraine Val de Vienne)	M. SKERSOBOLSKI André
VILLAINES LES ROCHERS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. HOUBRON Jean-Pierre
VILLEPERDUE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Mme RAVION Anita

**Absent Excusé :** M. COURAUD, Conseiller aux décideurs Locaux

**Assistaient également :**

**Services SMICTOM du CHINONNAIS :**

- \* Mme S. DE JONCKEERE
  - \* Mme V. GUERTIN
  - \* Mme S. PICARD
  - \* Mme A. ROBIN
  - \* Mme S. DAUCE
- M. PIMBERT Christian Président, CC TVV
  - Mme MANSION-BERGEOT Perrine, DGS CC TVV

**Nombre de membres en exercice : 77**

**7.**  
**Membres votants en début de séance : 59 + 2** procurations

**Secrétaire de séance :** M. POUJAUD  
Daniel